

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2010

PRESENTS :

Gilbert MENUT, Christiane COLOMBET, Fabian RUINET, Edith BALESTRO, Anne-Marie MENEY-ROLLET, Jean-Pierre BERNHARD, Geneviève KEIFLIN, Michèle SOYER, Christian PARIS, Marie-Ange CARDIS, Yves MARTINEZ, Zita CONTOUR, Nadine GROSSEL, Noëlle CABBILLARD, Christine PERROT, Philippe SEUX, Richard VUILLIEN, Gérard LERBRET, Christine BARBER, Jean-François PIETROPAOLI, Christine RENAUDIN-JACQUES, Stéphane WOYNAROSKI,

REPRESENTES :

Michel FALIZE donne pouvoir à Jean-Pierre BERNHARD
Michel FASNE donne pouvoir à Gilbert MENUT
Dominique ARIBAUD donne pouvoir à Edith BALESTRO
M. Véronique ROBARDET-DEGUINES donne pouvoir à Anne-Marie MENEY-ROLLET
Gilles TRAHARD donne pouvoir à Fabian RUINET
Michèle PULH donne pouvoir à Stéphane WOYNAROSKI
Monique MOLLO-GÈNE donne pouvoir à Christine RENAUDIN-JACQUES

ABSENTS :

Françoise PINCHAUX, Jean MARLIEN, Thierry SANDRE, Layla ES-SADIKI,



Monsieur MENUT ouvre la séance à 18 H 30 et procède à l'appel.

Communications diverses :

- Information préalable du Conseil Municipal du projet de :
 - vente du terrain allée des Corvées,
 - Vente du bâtiment rue Notre Dame (local anciens combattants).
- Monsieur le Maire remercie Mme KEIFLIN pour l'organisation du repas des aînés qui a connu un record d'affluence (400 convives).
- Monsieur le Maire remercie également Mme BALESTRO pour le soutien aux apprentis ainsi que pour les vœux du CCAS.
- Deux informations de Monsieur le Maire sur la LINO :
 - Le Préfet a donné son accord pour donner au tunnel de la LINO le nom : tunnel de Talant.
 - Contentieux ADEROC/Ville de Daix à propos de l'enquête sur l'eau. La décision vient d'être rendue qui annule partiellement l'enquête, ce qui risque de faire perdre 6 mois à un an au chantier.
- Monsieur le Maire donne la parole à Mme SOYER pour faire une communication sur le domaine de la Culture et de l'Animation puis à Mme MENEY-ROLLET sur le domaine du Sport.

Arrivé de M. LERBRET à 19 H 10.

- Prochain Conseil Municipal le 23/03 (taux des impôts notamment).
- Elections Régionales les 14 et 21 mars.
- Réunions de quartiers : entre le 16 février et le 9 mars.
- 2^{ème} quinzaine de mars : Talant Passions.

Documents sur table :

- Invitation à l'exposition la RU du Belvédère le 3 février 2010.
- Nouveaux horaires du TGV.
- Copie du projet de couverture du livre « Qui voit Talant... ».
- Bilan des actes administratifs du dernier trimestre de l'année 2009.
- Deux projets de délibération modifiés.

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2009

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

n° 1 - Mandat spécial pour une rencontre au niveau national

Madame La Première Adjointe informe le Conseil Municipal de Talant que le déplacement d'une élue pour une rencontre nationale organisée par La Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés constitue un mandat spécial au sens de l'article 2123-18 du CGCT.

Ce mandat spécial, dans l'intérêt de la ville de Talant, a lieu le lundi 1er février 2010 à Paris, avec un déplacement la veille, dimanche 31 janvier 2010, pour des raisons pratiques.

La bénéficiaire de ce mandat spécial est Madame Edith BALESTRO, Maire adjointe du Développement social et de la Parentalité. Il sera fait application des frais de déplacement, conformément à la délibération n°20070044 prise au Conseil Municipal du 25 juin 2007.

La commission Vie de la Cité du 26 janvier 2010 a émis un avis favorable.

Délibération adoptée à l'unanimité.

n° 2 - SIG - Convention pour le gardiennage exceptionnel et intervention sur site suite à demande

Madame l'Adjointe déléguée à la Vie de la Cité rappelle au conseil municipal que, par délibération n° 20090021 du 23/03/2009, la collectivité a signé une convention avec la société SIG pour une durée de 11 mois, non renouvelable, à compter du 1^{er} avril 2009.

Cette convention prévoit que la société SIG est chargée de réaliser les contrôles des bâtiments communaux sur demande et, de manière exceptionnelle pour certaines manifestations, le gardiennage des bâtiments, abords et parkings publics.

La convention est signée, à compter du 1^{er} mars 2010, pour une durée d'un an, non renouvelable, soit jusqu'au 28 février 2011.

La commission Vie de la Cité du 26 janvier 2010 a émis un avis favorable.

Délibération adoptée à l'unanimité.

n° 3 - Edition du livre de Monsieur LOUSTAUD

Madame la Première Adjointe déléguée à la Vie de la Cité rappelle aux membres du Conseil Municipal que la délibération n° 20090120 du 16 décembre 2009 approuvait l'édition du livre de Monsieur Roger Loustaud intitulé «Qui voit Talant...» par la Ville de Talant, via une collaboration avec Karine Meuzard.

Afin de concrétiser cette collaboration, et notamment de fixer les apports de l'auteur et ceux de l'éditeur, ainsi que la cession des droits patrimoniaux de l'auteur, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le contrat joint à la convocation.

La Commission Vie de la Cité du 26 janvier 2010 a émis un avis favorable.

Délibération adoptée à l'unanimité.

n° 4 - Programme voirie 2010 - Fonds Cantonal de Développement Territorial

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création par le Conseil Général de Côte d'Or d'un Fonds Cantonal de Développement Territorial -FCDT- qui regroupe l'ensemble des travaux d'investissement réalisés sur le domaine public routier, notamment les travaux qui bénéficiaient auparavant de la Dotation Cantonale.

Monsieur le Maire rappelle le programme de voirie retenu dans le cadre de l'exercice 2010 :

- Rue des RETRAITS - Réaménagement complet de la rue et enfouissement des réseaux = 108 462.14 € H.T. (V.R.D. + enfouissement réseaux + maîtrise d'œuvre)
- Réfection de trottoirs boulevard Maréchal LECLERC, partie comprise entre la rue de la Libération et la rue de la Chaumière et parkings = 62 787.50 € H.T. (V.R.D. + maîtrise d'œuvre)
- Réaménagement de la rue de Nachey suite à l'arrivée du tramway et de son nouveau réseau bus (situé angle rue de la Nachey/avenue de la Citadelle) = montant estimé 300 000 € H.T.

La Commission Développement Durable et Patrimoine en date du 25 janvier 2010 a émis un avis favorable.

Délibération adoptée à l'unanimité.

n° 5 - Convention de partenariat avec ERDF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de mise en œuvre d'une politique d'amélioration du cadre de vie et de sécurisation sur la commune par le développement d'un plan de restructuration de son réseau d'éclairage public.

Pour sa part, ERDF, particulièrement sensible à cette démarche environnementale et de sécurité, a décidé de s'impliquer en apportant une aide financière d'un montant de 4 000 € par an sur une durée de 5 ans. En contrepartie, la commune s'engage à réaliser des travaux de restructuration sur son réseau éclairage public.

Pour ce faire il convient de signer une convention de partenariat avec ERDF.

Cette convention entrera en vigueur à la date de sa signature et de sa transmission à la Préfecture et prendra fin après une durée de 5 années soit fin 2014.

La Commission Développement Durable et Patrimoine en date du 25 janvier 2009 a émis un avis favorable.

Délibération adoptée à l'unanimité.

n° 6 - Avenant transférant le contrat initial conclu avec Tenovis à Avaya

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres la société TENOVIS a été retenue comme titulaire du marché public «Fournitures, installation et maintenance des systèmes de communication». Le contrat de maintenance a été conclu pour la période allant du 15 décembre 2005 au 31 décembre 2010.

Lors du transfert du patrimoine de la société Tenovis SAS à la société Avaya France au 1^{er} septembre 2007, un avenant de transfert de contrat a été transmis pour signature à la ville de Talant. Ce document n'ayant jamais fait l'objet d'une signature ou de toute autre acceptation, il convient de régulariser la situation en établissant un avenant signé des parties.

Cet avenant est valable à compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'à la fin de validité du contrat de maintenance initial, soit le 31 décembre 2010.

La société Tenovis SAS transfère l'intégralité des droits et obligations résultant du contrat conclu avec la ville de Talant le 17/07/2003, sans modification des conditions techniques et financières.

La société Avaya France accepte de reprendre à son compte l'intégralité des droits et obligations incombant au titulaire du fait de ce contrat passé le 17/07/2003 avec la ville de Talant, sans modification des conditions techniques et financières.

La ville de Talant accepte que Tenovis cède à Avaya les droits et obligations résultant du contrat signé le 17/07/2003, sans modification des conditions techniques et financières. La ville de Talant procèdera au virement des sommes mentionnées sur les factures sur le compte dont la société Avaya est titulaire, hors cession de créance éventuelle dûment déclarée. La société devra ainsi accompagner chaque facture de ses coordonnées bancaires.

L'ensemble des autres clauses du marché initial demeure inchangé.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le projet d'avenant.

La commission Développement Durable et Patrimoine du 25 janvier 2010 a émis un avis favorable.

Délibération adoptée à l'unanimité.

n° 7 - Demande de subventions exceptionnelles - Collège Boris Vian

Monsieur MARTINEZ expose au Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal a voté le 16 décembre 2009 le Budget Primitif 2010 qui comprend un montant de subventions au profit des écoles et des associations du secteur scolaire.

Une partie de la somme a été allouée pour le fonctionnement général des associations et des écoles. L'autre partie peut être allouée en fonction des demandes exceptionnelles sollicitées.

Des demandes motivées ont été enregistrées et entrent dans le cadre des actions que la Ville peut aider.

La commission Enseignement et Accompagnement Scolaire du 26 janvier 2010 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- a approuvé la proposition d'allouer des subventions exceptionnelles au collège B.Vian pour les actions suivantes :
 - Action « Ma ville et moi » : **1 400 €**
 - Action « Alice pour le moment » : **600 €**
 - Action « Lecture - Réussite en 6ème » : **1 000 €**
 - Action « Les petits journalistes » : **250 €**
 - Action « Défi - Lecture » : **600 €**
 - Action « Egalité Femmes - Hommes » : **1 800 €**
 - Action « Stage de ski 5^{ème} » : **2 300 €**
 - Action « Voyage sur un lieu de mémoire » : **1 000 €**
 - Action « Visite de Vézelay » : **800 €**
 - Action « Voyage à Paris » : **850 €**

- a précisé que le versement de chacune de ces aides financières n'interviendra qu'en cas de réalisation effective de l'action concernée,

Délibération adoptée à l'unanimité.

Arrivée de M. MARLIEN à 19 H 30.

n° 8 - Demande de subvention exceptionnelle - Ecoles Marie Curie et Elsa Triolet

Madame GROSSEL expose au Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal a voté le 16 décembre 2009 le Budget Primitif 2010 qui comprend un montant de subventions au profit des écoles et des associations du secteur scolaire.

Une partie de la somme a été allouée pour le fonctionnement général des associations et des écoles. L'autre partie peut être allouée en fonction des demandes exceptionnelles sollicitées.

Une demande motivée a été enregistrée et entre dans le cadre des actions que la Ville peut aider.

La commission Enseignement et Accompagnement Scolaire du 26 janvier 2010 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- a approuvé la proposition d'allouer une subvention exceptionnelle aux :
 - Ecoles M.Curie et E.Triolet (action « Ecoles en chœurs ») : **1 250 €**

Délibération adoptée à l'unanimité.

n° 9 - Eco Plu - Ville de Dijon - Avis

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le Plan d'Occupation des Sols de la Ville de Dijon a été approuvé par arrêté préfectoral du 25 janvier 1977.

Par délibération du 7 novembre 2005, le conseil municipal de la Ville de Dijon a décidé d'engager la révision générale du P.O.S.

La délibération engageant la révision a été notifiée, en application du code de l'urbanisme, aux personnes publiques associées, dont Talant, le 23 janvier 2006.

Le projet d'Aménagement et de Développement Durable comporte quatre orientations majeures, chacune détaillée en plusieurs axes :

- 1- Un éco-développement pour une Ville évolutive qui soit une Ville dynamique, solidaire, attractive et active
 - dynamique en confortant l'évolution démographique essentiellement sur la recomposition urbaine
 - solidaire en œuvrant à la mixité sociale et générationnelle
 - attractive en confortant l'offre en équipements d'agglomération
 - active en soutenant le dynamisme économique et en favorisant la requalification des parcs d'activités existants
- 2- Une éco-mobilité pour une Ville accessible, en mouvement et apaisée
 - accessible en priorisant les transports publics (Tramway, TER, TGV) et l'intermodalité
 - en mouvement en développant les modes de développement durable, alternatifs à la voiture individuelle
 - apaisée en requalifiant et en adaptant les espaces publics aux différents usages
- 3- Un éco-habitat pour une Ville mosaïque renouvelée, compacte, inventive et équilibrée
 - renouvelée et compacte en favorisant l'émergence d'une Ville multipolaire organisée à partir de pôles urbains forts que sont le centre ville élargi et les projets Grand Sud, Grand Sud-est, Grand Est et Grand Nord
 - inventive en favorisant les formes urbaines durables et innovantes

- équilibrée en mettant en valeur le patrimoine bâti, végétal, agricole, en préservant les paysages identitaires et en maîtrisant les entrées de Ville.

4- Un éco-territoire pour une Ville environnementale qui soit économe et préservée

- économe en promouvant une gestion durable des ressources naturelles
- préservée en maîtrisant les ruissellements pluviaux et en prévenant les risques naturels et technologiques.

Les réflexions conduites pour l'élaboration de ce P.L.U. ont intégré les grands projets structurants de l'agglomération (tramway, liaison Nord, LGV), les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale ainsi que celles du Programme Local de l'Habitat.

Ce projet est aussi en cohérence avec les principes exposés dans la loi de programmation relative à la mise en œuvre du « Grenelle de l'environnement ».

Le conseil municipal de la Ville de Dijon a arrêté le projet du Plan Local d'Urbanisme par délibération en date du 9 novembre 2009.

- ce projet est conforme à la réglementation en vigueur
- ce projet est conforme aux grands projets intercommunaux (SCOT, PLH, PDU)
- ce projet est en attente de la mise à jour du schéma directeur d'assainissement de l'agglomération conduite par le Syndicat Mixte du Dijonnais et de ces zonages eaux pluviales et assainissement
- ce projet est compatible avec le Plan Local d'Urbanisme de Talant en franges de communes
- ce dossier a été présenté à la commission Gestion des Territoires du 25 janvier 2010, laquelle n'a pas émis d'observation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ne formule aucune observation particulière concernant le projet d'ECO PLU de la Ville de Dijon arrêté par délibération en date du 9 novembre 2009.

Délibération adoptée à l'unanimité.

n° 10 - Site Libération - convention de développement - phase II - Etudes préalables à la réalisation

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la convention entre la ville de Talant et la société CIRMAD, relative à l'étude de faisabilité de l'aménagement de la parcelle dite « site Libération », sise rue de la Libération, figurant au cadastre sous les références BI 135 et d'une contenance de 15 420 m².

A la commission plénière du 15 décembre 2009, une synthèse des études préalables de faisabilité a été exposée.

Les contraintes d'urbanisme, les caractéristiques géotechniques, la topographie et les aspects environnementaux ont été intégrés au projet.

L'aménagement du site conserve un îlot végétal au cœur de la parcelle. Les constructions ont été organisées autour de cet espace central qui comprend l'espace boisé classé prévu au PLU.

Des espaces agréables pourront être aménagés pour permettre au public de profiter pleinement de ce parc. Les places de stationnements seront positionnées en périphérie du site. Il n'y aura pas de circulation transversale à l'intérieur de l'espace aménagé.

Les flux de circulation permettront une desserte fluide et fonctionnelle de chacun des équipements du projet s'appuyant sur les voies publiques existantes.

Les différentes composantes du programme sont les suivantes :

- un EHPAD de 78 lits,
- 9 places d'accueil de jour (Alzheimer),
- un espace de rencontres,
- une crèche collective de 60 berceaux,
- 2 ensembles immobiliers de logements,
- Un bâtiment du XIX^{ème} siècle conservé.

Le rapport de synthèse présenté conclut la première phase de la convention de développement, signée le 11 juin 2009. Il anticipe l'aménagement, les structures administratives, les volumétries des projets, les partenariats nécessaires et le montage juridique et foncier de l'opération.

La phase II de la convention de développement comprend une consolidation de l'aspect administratif de l'opération par le dépôt des demandes d'autorisations, de l'aspect diagnostic. Dans cette phase, chaque partenaire signera des avant-contrats avant réalisation avec CIRMAD-EST. CIRMAD-EST assurera le management de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Cette phase inclura le choix des différents partenaires (constructeurs/gestionnaires) et fixera le cadre de leurs relations.

A l'issue de cette phase, la ville de Talant cèdera autant que nécessaire l'assiette foncière liée à chaque opération selon un calendrier préétabli.

La commission Gestion des Territoires du 25 janvier 2010 a émis un avis favorable.

Arrivée de Mme PINCHAUX à 20 H 00.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- a validé les options dégagées par l'étude de faisabilité présentée par la société CIRMAD,
- a consolidé la convention signée le 11 juin 2009 et engage la phase II dite « Etudes préalables à la réalisation ».
- a validé les étapes successives, le programme des équipements prévus et le calendrier des opérations,
- a autorisé Monsieur le Maire à signer avec CIRMAD-EST les différents compromis de vente sous conditions suspensives, correspondant au terrain d'assiette de chacune des tranches du projet, à lever ultérieurement, pour une superficie globale de 15 420 m², et à un prix global maximum Hors Taxes de 1,525 millions d'euros (valeur supérieure à l'estimation des Domaines) paraissant figurer au cadastre sous la référence BI 135,

- a mandaté Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire,
- les crédits sont inscrits au budget communal.

Intervention de Monsieur WOYNAROSKI au nom du groupe « Vivre Talant »
(ANNEXE 1).

Monsieur le Maire remercie le groupe « Vivre Talant » de son soutien au projet et apporte des éléments de réponse complémentaires :

Pour ce qui est du budget, la commune n'est pas le financeur, seul l'équipement municipal sera à sa charge.

Pour la partie immeubles, ce seront des aménageurs privés. Pour l'EHPAD, ce sera une gestion Mutualité et pour la dernière partie, la CIRMAD devra trouver des solutions. La commune ne sera pas « constructeur » et encore moins gestionnaire de la crèche.

Le pavillon ancien, tel qu'il est, n'est pas utilisable. Il y a eu l'idée d'un cabinet médical mais c'est à étudier. Il y a encore des dispositions à prendre.

Délibération adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Délibération n°10 :
SITE LIBERATION – CONVENTION DE DEVELOPPEMENT – PHASE II – ETUDES
PREALABLES A LA REALISATION

Les élu-e-s du groupe Vivre Talant ont approuvé l'acquisition du terrain et la convention passée avec la CIRMAD. La délibération prise ce soir valide les options issues de l'étude de faisabilité et présentées au Conseil municipal (réuni en commission plénière le 15/12/09) et aux habitants (articles de presse et exposition salle Michelet).

Le projet d'aménagement prévoit un îlot végétal central (espaces boisés classés) autour duquel s'organiseront les constructions : deux immeubles et l'ensemble intergénérationnel (évoqué dans le préambule de la convention) qui regroupera l'EHPAD, la crèche de 60 berceaux (Talent + Dijon) et la salle polyvalente.

Pour nous, cet ensemble intergénérationnel est intéressant. Il répond à une demande importante (et qui va continuer de s'accroître) de structures d'accueil adaptées et confortables permettant aux personnes âgées, à nos aînés, d'être dignement accueillis lorsqu'ils ne peuvent plus rester à leur domicile. Il apportera également des solutions aux difficultés des malades (et leur famille) atteints par la maladie d'Alzheimer et qui voient progressivement leur autonomie disparaître. Il regroupera différents publics (d'âges et d'horizons différents) en permettant les échanges entre les générations et avec les habitants du quartier.

Autant d'aspects et d'éléments qui nous paraissent importants. C'est pourquoi, en cohérence avec nos prises de positions antérieures, nous approuvons cette délibération et les orientations d'aménagement qu'elle propose.

Au regard des informations dont nous disposons nous souhaitons poser quelques questions.

1) A plusieurs reprises la convention précise que les études de faisabilité (qui sont terminées) doivent établir une première approche budgétaire de chaque équipement pour en valider la faisabilité financière.

> Qu'en est-il à propos des équipements qui concernent directement la commune ?

> Concrètement y a-t-il une estimation du coût pour la ville ?

2) La convention évoque également des partenaires investisseurs et gestionnaires. Pour l'EPHAD ce sera la Mutualité, pour la crèche, la Ville de DIJON.

> Qu'en est-il pour les 2 immeubles ? Des investisseurs sont-ils déjà impliqués ? Lesquels ?

3) Enfin en ce qui concerne le devenir du « pavillon ancien » :

> Le projet d'installation d'un pôle médical spécialisé et de services d'aide aux personnes âgées évoqué dans le préambule de la Convention avec la CIRMAD est-il maintenu ?

Telles sont, à ce stade, les questions que nous posons tout en réaffirmant clairement notre soutien au projet tel qu'il est présenté dans la délibération.

Pour les élu-e-s du groupe Vivre Talant,

Stéphane WOYNAROSKI